



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**  
**SAINTE EULALIE DE CERNON**

**L'an deux mil vingt-six, le dimanche 22 mars à 11 heures.**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Thierry Cadenet, Maire.**

**Etaient présents : M. Thierry CADENET, Mme Hélène CROLY-LABOURDETTE, Mme Brigitte CROS, M. Yoann FORESTIER, M. Victorien GENIEZ, Mme Célia GLANDIERES, Mme Emilie HERAIL, M. Pierre LOGEAY, M. Maxime NUCCIO, Mme Pascale POUUNET, M. Philippe VIALA.**

**Secrétaire de séance : Mme Célia GLANDIERES a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**Nombres de conseillers en exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11.**

**OBJET : Désignation du correspondant de la sécurité routière - N°24/2026.**

**Vu le courrier de Mme la Préfète de l'Aveyron, en date du 7 juillet 2020, relatif à la désignation d'un élu « correspondant sécurité routière » au sein des conseils municipaux,**

**Considérant que MME Pascale POUUNET, conseillère municipale, souhaite remplir cette tâche,**

**Le Conseil municipal à l'unanimité :**

**- ACCEPTE de désigner MME Pascale POUUNET en tant qu'élu correspondant sécurité routière.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents

Le Maire,  
Acte dématérialisé  
Thierry CADENET

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 23/03/2026
- et la publication ou notification le 23/03/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> »